

**DELIBERATION N° 19/022 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AFIN
DE CONSTITUER LE JURY EN CHARGE DE SELECTIONNER LES CANDIDATS
A L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTU POUR LA MANDATURE 2019-2021**

SEANCE DU 21 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 8 février 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BERNARDI à M. Joseph PUCCI
M. Jean-François CASALTA à M. Pascal CARLOTTI
M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Santa DUVAL
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul LEONETTI à Mme Julie GUISEPPI
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Catherine RIERA à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Julia TIBERI à Mme Mattea CASALTA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 16/158 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2016 approuvant la création d'une Assemblée des Jeunes de Corse /Assemblea di a Giuventù di a Corsica,
- VU** la délibération n° 16/200 AC de l'Assemblée de Corse du 6 septembre 2016 portant désignation des membres de l'Assemblée afin de constituer le jury en charge de sélectionner les candidats à l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica,
- VU** la délibération n° 17/027 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 prenant acte de la constitution de l'Assemblea di a Giuventù,
- VU** la délibération n° 17/232 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2017 portant adoption du règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù,
- VU** la délibération n° 18/525 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2018 approuvant, dans le cadre du renouvellement de l'Assemblea di a Giuventù, les modifications relatives à son organisation et à son fonctionnement sur la base de l'expérience acquise lors de sa première mandature.
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,
- APRES** consultation de la Conférence des Présidents de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE ainsi qu'il suit, les 14 conseillers à l'Assemblée de Corse composant le jury chargé de sélectionner les candidatures individuelles à l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica pour la mandature 2019/2021 en respectant la répartition suivante :

- quatre conseillers pour le groupe « Femu a Corsica » :

Mme Paola MOSCA
Mme Muriel FAGNI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
M. Paulu Santu PARIGI

- trois conseillers pour le groupe « Corsica Libera » :

Mme Laura Maria POLI
Mme Laura FURIOLI
Mme Marie SIMEONI

- deux conseillers pour le groupe « Partitu di a Nazione Corsa » :

Mme Jeanne STROMBONI
Mme Anne TOMASI

- deux conseillers pour le groupe « Per l'Avvene » :

Mme Christelle COMBETTE
M. Jean-Martin MONDOLONI

- deux conseillers pour le groupe « Andà per Dumane » :

Mme Catherine RIERA
M. Jean-Charles ORSUCCI

- un conseiller pour le groupe « La Corse dans la République » :

Mme Isabelle FELICIAGGI.

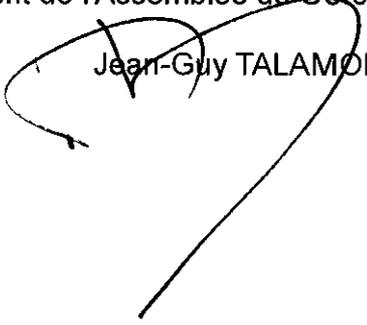
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 21 février 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



COLLECTIVITE DE CORSE

RAPPORT
N° 2019/O1/020

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 21 ET 22 FÉVRIER 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DE
CORSE AFIN DE CONSTITUER LE JURY EN CHARGE DE
SELECTIONNER LES CANDIDATS A L'ASSEMBLEE DI A
GIUVENTU POUR LA MANDATURE 2019-2021**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

L'Assemblea di a Giuventù arrivera au terme de sa première mandature en avril 2019. Aussi, il convient de procéder dès à présent au renouvellement de ses membres dans le cadre des différents collèges qui la composent.

Concernant la désignation des membres du collège des « candidatures individuelles » Je vous rappelle que la délibération n° 16/158 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la création d'une Assemblée des jeunes de Corse / Assemblea di a Giuventù di a Corsica, prévoyait :

« Un jury composé de 11 conseillers à l'Assemblée de Corse (désignés selon la proportionnelle au plus fort reste de façon à associer l'ensemble des groupes), du Président du Conseil Exécutif de Corse (ou de son représentant) établira un classement qualitatif des dossiers reçus et sélectionnera les 23 premiers d'entre eux. Ce choix devra respecter la parité. Le jury, outre la parité nécessairement assurée, sélectionnera les candidatures à partir des critères suivants (par ordre d'importance) : tendre vers l'équilibre sociologique de la Corse ; apprécier le degré de motivation et les compétences personnelles de l'intéressé ; tendre vers l'équilibre géographique de la Corse. Dans cet esprit, il évitera les candidatures émanant d'étudiants ou de lycéens relevant des deux premiers collèges ». Le jury établira une liste complémentaire de 10 dossiers pouvant éventuellement être retenus par la suite en cas de vacance d'un poste ».

Cette composition a été cependant modifiée par la délibération n° 16/200 AC portant à 14 l'effectif du jury. Par ailleurs il convient de souligner que l'Assemblée de Corse dans sa délibération n° 18/525 AC du 21 décembre 2018 a décidé l'élargissement de la tranche d'âge des candidats en la portant désormais à 16/29 ans comme elle a augmenté le collège des candidatures individuelles passant de 23 à 31 membres.

Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet la désignation par notre Assemblée des 14 représentants des groupes qui seront appelés à siéger en sein du jury chargé de sélectionner les candidatures individuelles à l'Assemblea di a Giuventù pour la mandature 2019/2021.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AFIN DE CONSTITUER LE JURY EN CHARGE DE SELECTIONNER LES CANDIDATS A L'ASSEMBLEE DI A GIUVENTU POUR LA MANDATURE 2019-2021

Identifiant acte 02A-200076958-20190221-032532-DE

Identifiant interne 032532

Date de réception par la préfecture 8 mars 2019

Nombre d'annexes 0

Date de l'acte 21 février 2019

Code nature de l'acte 1

Classification 5.3

[Fermer](#)